

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- absents : 0
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

L'an deux mille vingt et un et le 8 décembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, M. PUGET MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME. CABERO M. DOMENEGUETTY, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET), MME TOULZE (POUVOIR A MME. CELERIER), MME. CABERO (POUVOIR A MME. FERRE), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO).

**Etaient absents excusés** :

MME. MONIQUE GUEDES est élue secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION n°2021/110**

**Objet : Intégration et acquisition des espaces verts rue des Coquelicots et impasse des Pétunias dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de L'Union a été sollicitée par le Syndicat des Copropriétaires du lotissement Loubers, en date du 09 mai 2021, pour récupérer les espaces verts de la rue des Coquelicots et de l'impasse des Pétunias.

Le Syndicat des copropriétaires a fait procéder au découpage parcellaire de la copropriété, parcelle mère AO240. Les espaces concernés par la reprise sont les parcelles : AO 274 ; AO 293 ; AO 294 ; AO 295 et AO 297.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de L'UNION a adopté le principe de classement de ces voies et des espaces verts par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 1987

Pour autant aucun acte de mutation n'est venu valider cette intégration des voies et espaces verts dans le domaine public communal.

Considérant que la voirie est de compétence communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date de création de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Considérant que le Conseil Métropolitain a délibéré en date du 03 juin 2021 pour valider l'intégration des voies rue des Coquelicots, impasse des Pétunias et une partie de la rue des Pervenches desservant le lotissement Loubers dans le domaine public métropolitain

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider l'intégration de ces espaces verts dans le domaine public communal par acte notarié en vue d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles AO 274 d'une surface de 45m<sup>2</sup>; AO 293 d'une surface de 61m<sup>2</sup> ; AO 294 d'une surface de 18m<sup>2</sup> ; AO 295 d'une surface de 60m<sup>2</sup> et AO 297 d'une surface de 58m<sup>2</sup>, issues de la parcelle mère AO 240
- De procéder à l'acquisition à l'euro symbolique, auprès du Syndicat des Copropriétaires du lotissement Loubers des parcelles cadastrées AO 274 d'une surface de 45m<sup>2</sup>; AO 293 d'une surface de 61m<sup>2</sup> ; AO 294 d'une surface de 18m<sup>2</sup> ; AO 295 d'une surface de 60m<sup>2</sup> et AO 297 d'une surface de 58m<sup>2</sup>, issues de la parcelle mère AO 240
- De classer ces espaces verts, situés sur la Commune de L'Union, dans le domaine public communal
- De l'autoriser à signer tout document y afférent

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De valider l'intégration de ces espaces verts dans le domaine public communal par acte notarié en vue d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles AO 274 d'une surface de 45m<sup>2</sup>; AO 293 d'une surface de 61m<sup>2</sup> ; AO 294 d'une surface de 18m<sup>2</sup> ; AO 295 d'une surface de 60m<sup>2</sup> et AO 297 d'une surface de 58m<sup>2</sup>, issues de la parcelle mère AO 240
- De procéder à l'acquisition à l'euro symbolique, auprès du Syndicat des Copropriétaires du lotissement Loubers des parcelles cadastrées AO 274 d'une surface de 45m<sup>2</sup>; AO 293 d'une surface de 61m<sup>2</sup> ; AO 294 d'une surface de 18m<sup>2</sup> ; AO 295 d'une surface de 60m<sup>2</sup> et AO 297 d'une surface de 58m<sup>2</sup>, issues de la parcelle mère AO 240
- De classer ces espaces verts, situés sur la Commune de L'Union, dans le domaine public communal
- De l'autoriser à signer tout document y afférent

*Pour copie conforme,*

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le **14 DEC. 2021**

ID : 031-213105612-20211214-D\_2021\_110-DE



**Le Maire,  
Marc PÉRE**

- Transmis le 14 DEC. 2021  
- Affiché le 14 DEC. 2021



H. GAEPES

**Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire**